

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX Le LUNDI 4 JUILLET A 19H00</b>
	Le Conseil syndical SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>Mme Patricia SADO</b>
	<b>Étaient présents : Mmes Basquin, Descombes, Poelaert, Remion, Sadoc,</b> <b>Absent non excusé: M Leconte</b>

**La séance est ouverte à : 19h05**

**Est nommé secrétaire de séance Alexandra REMION.**

*4 juillet 2022*

**Ordre du jour de la séance du lundi 27 juin 2022 est le suivant :**

- 1- Approbation du compte rendu du Comité SIVOS MBT du 12 mai 2022
- 2- Budget 2022 – décisions modificatives
- 3- Révision du règlement intérieur des services périscolaires
- 4- Révision des tarifs périscolaires
- 5- Révision des tarifs repas adultes
- 6- Révision Charte des ATSEM
- 7- Frais d'écologie pour les élèves hors SIVOS MBT
- 8- Rentrée 2022/2023
- 9- Questions et informations diverses

**1- Approbation du compte rendu**

Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2- BUDGET 2022 – Décisions modificatives : Délibération N° 2022-07-04/11**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**Vu** le budget du SIVOS MBT,

Madame la Présidente propose au comité syndical d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif 2022.

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 : dépenses imprévues - 500€

Chapitre 067 article 673 : annulation de titre année N-1 + 500€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative du budget 2022 pour la section de fonctionnement – Dépenses.

### **3- Règlement intérieur des services périscolaires : Délibération N° 2022-07-04/12**

La Présidente présente le nouveau règlement intérieur des services périscolaires qui prendra effet à la rentrée scolaire du 01 septembre 2022.

Ce règlement évolue principalement pour deux raisons :

- Mise en place du nouvel outil informatique de gestion des inscriptions aux services périscolaires, « PARASCOL »,
- Le paiement des services sera effectué par prélèvement.

Vu la délibération N° 2021/09 du 07 avril 2021 approuvant le règlement intérieur des services périscolaires,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer ce règlement,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **ABROGE** le règlement intérieur de services périscolaires en vigueur,
- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires,
- **DIT** que le nouveau règlement est applicable à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2022-2023.
- **DIT** que ce règlement sera porté à connaissance des familles par voie dématérialisée, à défaut sous forme « papier ».

### **4- Evolution des tarifs des services périscolaires : Délibération N°2022-07-04/13**

La Présidente propose de faire évoluer les tarifs afin de tenir compte :

- de l'augmentation des prix des prestataires,
- de la présence d'enfants ayant un PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé) pour lesquels il est préconisé que les repas soient fournis par la famille,

Tarifs Journaliers et par prestations

Services	2021/2022	2022/2023
		Elèves périmètre SIVOS
Garderie du matin	2,50 €	2,60 €
Restauration scolaire	4,50 €	4,65€ (PAI=2€)
Garderie du soir	3,50 €	3,60 €

Vu la délibération N°2021/10 du 10 septembre 2022 fixant les tarifs des services périscolaires,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer ces tarifs,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023, comme énoncés ci-dessus,
- **DIT** que les tarifs seront portés à la connaissance des parents par voie dématérialisée, à défaut sous forme « papier »

## **5- Tarif pour adultes des repas scolaires, année 2022-2023**

La Présidente précise que le tarif en vigueur pour le repas adulte est de 3,40 euros depuis le 10 septembre 2021, et qu'au regard de l'augmentation des tarifs proposé par le prestataire, il convient de revaloriser ce tarif.

La présidente propose que le nouveau tarif soit porté à 3.50 euros.

**Vu** le code Général des collectivités territoriales,  
Considérant la nécessité de réévaluer le tarif pour adulte du repas scolaire.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** le tarif du repas pour adulte à facturer à 3.50 euros,
- **DIT** que ce tarif sera applicable à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2022-2023.

## **6- Révision Charte des ATSEM**

La présidente informe le comité que quelques modifications à la marge ont été apporté à la Charte.

La présidente fait lecture de la Charte avec les modifications et indique que la Charte sera portée à la connaissance des ATSEM et des enseignantes.

## **7- Frais d'écolage pour les élèves hors SIVOS MBT**

La présidente expose que cette année il est probable qu'il y ait des enfants dont la famille est issue d'une commune hors périmètre du SIVOS MBT se qui soulève la question des « frais d'écolage ».

Elle précise qu'actuellement il n'y a pas de dérogation à la carte scolaire, par conséquent nous n'avons pas la possibilité de demander des frais d'écolage.

Le comité report donc sa décision concernant les frais d'écolage à un prochain comité SIVOS, et si la situation se présente.

## **8- Rentrée 2022/2023**

La présidente informe le comité de :

- L'effectif des élèves à la rentrée de septembre 2022 est à ce jour de 47 enfants répartis comme suit :
  - Petite Section : 12
  - Moyenne section : 25
  - Grande section : 10
- Des mouvements des institutrices au sein de l'école

Mme Long sera enseignante à 50% 2 jours par semaine à partir de la rentrée de septembre nous devrions donc accueillir une nouvelle enseignante en début d'année.

Mme Christen quitte malheureusement l'école.



## 9- Questions et informations diverses

- ❖ Une nouvelle réunion du Comité SIVOS se tiendra prochainement pour traiter, entre autres, du budget 2022.
- ❖ Mouvements de personnels au SIVOS.
- ❖ Demande de modification du compte rendu du dernier conseil d'école, pour que les propos de la présidente correspondent exactement à ceux tenus.
- ❖ Le 17 juin dernier, les bâtiments de l'école ont été mis à disposition pour la fête de l'école. Lundi 20 au matin les constats suivants ont été fait : des cartons étaient encore sur les tables de la garderie, une poubelle non fermée était entreposée le long de la porte dans la salle de motricité, aucune chaise n'étaient montés sur les tables, une chaise adulte se trouvait dans le hall d'entrée et aucune porte intérieur étaient fermée.  
Le comité en tirera les conséquences pour les prochaines manifestations.

### **Travaux effectués :**

- ❖ Changement d'un robinet dans les toilettes + réparations de chasses d'eau
- ❖ Installation de stores occultant dans la salle de motricité

**Travaux à faire :** changement d'une serrure côté rue du bout de l'eau

**Travaux toiture :** Des devis sont en cours pour la réparation et nettoyage des toitures.

**Travaux demandés par la directrice :** réparation des trous dans la cour le long du grillage

**Travaux en gestation :** réaménagement de l'ensemble des cours de récréation

Le comité ayant épuiser l'ensemble des questions, la séance est clôturée à 20h30

La Secrétaire  
Alexandra REMION



La Présidente  
Patricia SADO

